

Nouveauté 2026

- Vous pouvez amener gratuitement vos vapes.

Taxes

- Ordures ménagères : 50 ct / kilo
- Objet encombrant : 50 ct / kilo
- Taxe de base annuelle :
50 francs par personne dès l'année de ses 21 ans.
- Pour les couches-culottes, la commune prend en charge 30 kg par mois pour les enfants âgés de 0 à 3 ans ou pour personnes adultes incontinentes (sur présentation d'une attestation médicale, discrétion assurée).
Cela sera déduit automatiquement sur votre facture.

Robidog

La liste se trouve sur l'application mémo-déchets.

Nous vous remercions de ramasser les déjections canines.



Guide d'utilisation de la carte de déchetterie

- Vous pouvez amener vos déchets ménagers tous les jours de l'année, y compris le dimanche et jours fériés (24h/24h).
- L'emplacement du compacteur se trouve sur le côté de la déchetterie.
- Les déchets doivent être déposés dans un sac en plastique ordinaire jusqu'à 110 lt.
- Le mode d'emploi du compacteur est affiché sur le côté.
- Vous pouvez éliminer les déchets suivants : emballages sales, restes alimentaires, briques de lait ou jus de fruits, barquette en sagex, bouteilles d'huile ou de vinaigre, sac d'aspirateur, litière du chat, objets non démontables pouvant être mis dans le sac poubelle (max 110 litres),

...

Coin troc

L'idée est de permettre de donner des jouets, des livres, des BD ou tout objet qui sont en bon état et complets.

Merci de ne pas déposer des objets comme des CD, des cassettes VHS, ..., qui finiront à la poubelle.